

Jean-Michel et Virginie AUDY
Font de Fas

24330 Milhac d'Anteroche

Objet: PLU.i 2019

Le 26.6.2019

Monsieur Jacques ANZOU
Maire

BONLAZAC ISLE MANVOIRE

Monsieur le Maire,

Nous avons appris, à la réunion PLU.i de St-Marie de Chignac, que nos parcelles de Claveras Est, ainsi que celles de notre fils Jean-Luc, étaient classées constructibles en lotissement communal (plan ci joint)

Notre fils et nous-mêmes acceptons ce choix, car il permet une urbanisation plus rationnelle. Nous l'avons dit à Madame le Maire délégué de St-Marie, et à Monsieur le Commissaire enquêteur.


Pour la partie boisée non constructible, nous souhaitons pouvoir la vendre parcelle aux futurs propriétaires attenants. Autre possibilité: mettre en valeur ces arbres remarquables par l'aménagement d'un espace vert communal.

Pour la partie constructible, la rangée (côté nord) de noyers pourrait être préservée sans perte de terrain.

Nous pensons que le développement du grand Parisien côté Est et le futur transport ferroviaire cadencé entre Novzac et Périgueux, en particulier, devrait encore améliorer l'attractivité de Claveras Est

Nous espérons vivement que le coût des travaux d'aménagement par la Commune laisseront aux propriétaires actuels du terrain un prix de vente correct.

Mesurez, Monsieur le Maire, notre confiance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments très distingués - 

Copie: Madame le Maire délégué de St-Marie de Chignac

Département de la DORDOGNE

Commune de SAINTE-MARIE DE CHIGNAC

Propriété de M. Jean-Michel AUDY

Plan Projet



Réf : 1307 21

Section B

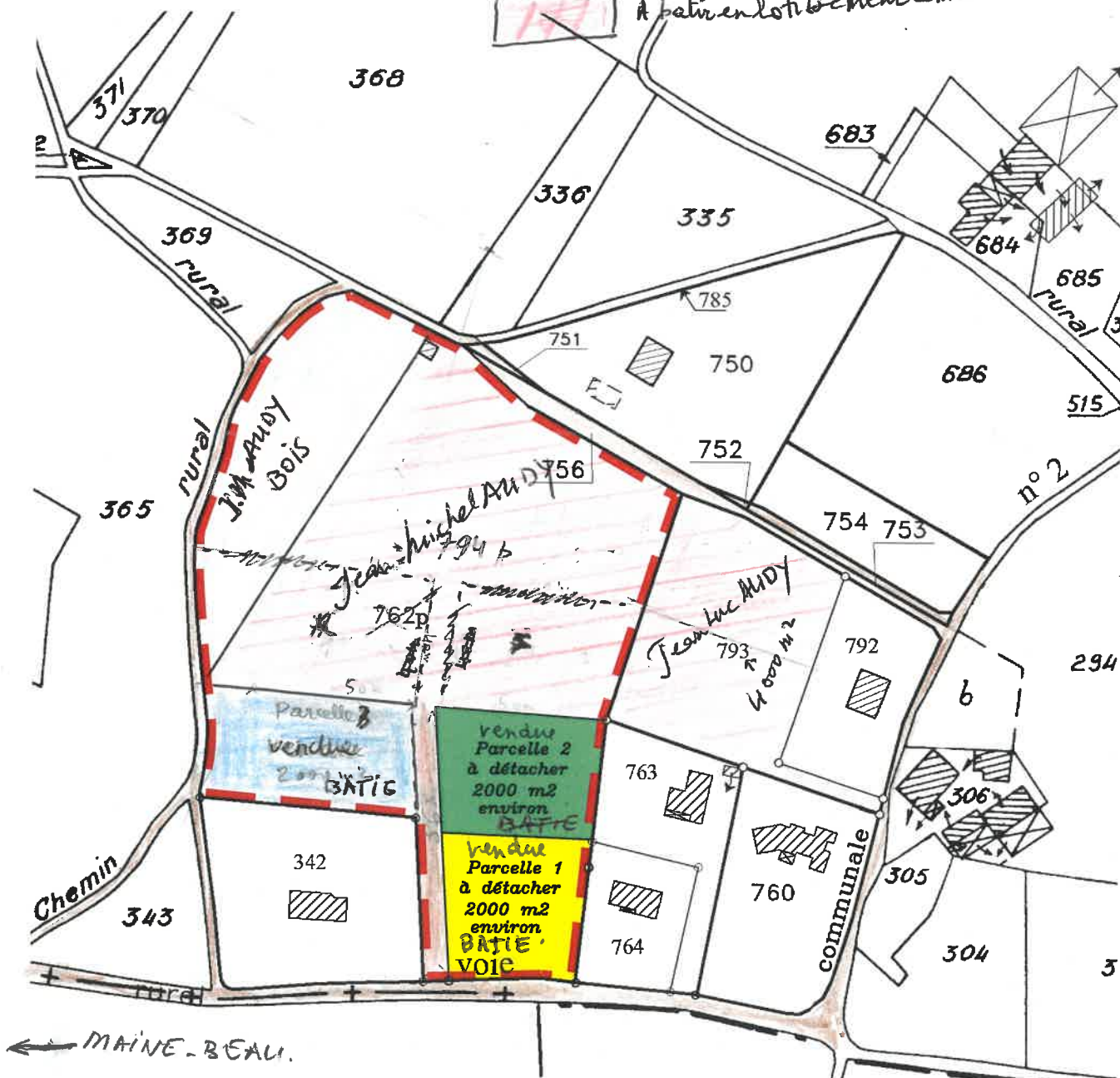
Lieudit " Claviéras Est "



Unité Foncière



A bâtir en lotissement communal.



Dressé le 11/02/2014 par la SELARL KERSUAL DEFARS
Géomètres Experts Foncier Associés
72, Avenue M. FOCH 24660 COULOUNIEUX-CHAMERS
Tel : 05 53 53 28 66 Fax : 05 53 53 40 90
e-mail : bruno.kersual@wanadoo.fr

Echelle : 1/2000